

<b>DEPARTEMENT</b>
PAS-DE-CALAIS
<b>CANTON</b>
BOULOGNE NORD-OUEST
<b>COMMUNE</b>
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Wimereux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les article L2122-17 ; L2122-18 ; L2122-22 ; L-2122-30 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 05/07/20 constatant l'élection de Madame Sandrine BARDEAUX en qualité d'adjointe au Maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que Monsieur le Maire s'absente à certaines périodes et qu'il convient de donner délégation à Madame Sandrine BARDEAUX, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, du 18 au 21 août 2022,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame Sandrine BARDEAUX, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, est déléguée pour remplir, du 18 au 21/08/22 :

- ↳ les fonctions d'Officier d'Etat-civil dans la commune de Wimereux,
- ↳ pour la signature de tous les documents concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,
- ↳ pour les opérations de recettes, de dépenses et de comptabilité communale, et d'une manière générale, pour signer toute pièce ayant trait au fonctionnement normal de la Commune de Wimereux.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Boulogne sur Mer ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait à Wimereux, le 18/08/22

Le Maire,  
Jean-Luc **DUBAËLE**

